

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/013

Séance du 06 mars 2026

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-six
le 06 mars

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Présents : 15

Date de la convocation : 18 février 2026

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie
JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte
GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

OBJET :
Réalisation d'un emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu le budget primitif 2026,

Considérant que par sa délibération du 12/12/2025 et du 06/03/2026, le conseil
municipal a décidé d'acquérir un atelier cadastré section C n° 1775 pour y installer ses
services techniques,

Considérant que le prix d'acquisition est fixé à 300 000 € net vendeur, auquel il faut
ajouter les frais de notaire et des travaux pour l'installation des services,

. Le crédit total de ce projet est de 400 000 €.

. L'autofinancement est de 400 000 €

. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 400 000 euros.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent
souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations
d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en
la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt avec les
établissements bancaires, pour un montant de 400 000,00 €.
- d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 mars 2026

Le maire, Aurélien BLANC.

